

15.03.2017 - 16:35 Uhr

La Conférence de conciliation décide un compromis viable pour la prévoyance vieillesse 2020

Bern (ots) -

Hier, la Conférence de conciliation a présenté une proposition de compromis pour la prévoyance vieillesse 2020. Avec la hausse du taux de TVA à 0,6%, les finances de l'AVS sont au moins assurées pour les prochaines années et avec le supplément de 70 francs à la rente AVS, une compensation minimale subsiste pour la baisse du taux de conversion et pour le relèvement de l'âge de la retraite. Ce compromis est une concession en faveur du Conseil national, c'est pourquoi Travail.Suisse l'invite à accepter la proposition de la Conférence de conciliation.

C'est par une décision serrée que la Conférence de conciliation a trouvé un compromis hier soir pour la prévoyance vieillesse 2020: la hausse de la rente de 70 francs devrait être maintenue tandis que le taux de TVA serait uniquement augmenté de 0,6%. Bien que Travail.Suisse ait depuis longtemps exigé que le taux de TVA soit augmenté d'un pourcent « baby-boomer », ce compromis semble être le résultat auquel l'on peut prétendre dans le contexte politique actuel. Malgré la réduction du financement supplémentaire par la TVA, les fonds de l'AVS sont encore suffisants en 2030 pour couvrir une dépense annuelle. C'est pourquoi Travail.Suisse en appelle au Conseil national de se rallier à ce compromis viable. « Faire couler la proposition maintenant serait absolument irresponsable » souligne Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse.

Contact:

Adrian Wüthrich, Président, Tel. 079 287 04 93, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100800226> abgerufen werden.